

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MARS 2013**

Délibération
n°2013.03. 40.B

**Village d'entreprises
Les Molines Nord à
Angoulême - travaux
de construction :
marché à procédure
adaptée**

LE VINGT DEUX MARS DEUX MILLE TREIZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mars 2013**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2013

**DELIBERATION
N° 2013.03. 40.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD A ANGOULEME - TRAVAUX DE
CONSTRUCTION : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Par délibération n° 108 du 5 juillet 2012, le bureau communautaire a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Village d'entreprises "Les Molines Nord" au groupement d'architectes SOFA Architecture (mandataire), SO'LIGHT Architecture, ISB SARL, TDL Ingénierie, ECO SAS et TROUILLOT HERMEL Paysagiste.

Suite à la validation de l'Avant Projet Définitif (APD), par délibération n°23B du bureau communautaire du 14 février 2013, il convient maintenant de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation du projet.

Ainsi, conformément aux articles 10, 28 et 30 du code des marchés publics, il est nécessaire de lancer une consultation en procédure adaptée pour les lots et les montants estimatifs suivants :

- Lot n°1 – VRD-clôtures : 336 830 € HT
- Lot n°2 – fondations – gros œuvre : 344 925 € HT
- Lot n°3 – charpente métallique : 125 078 € HT
- Lot n°4 – couverture étanchée : 136 920 € HT
- Lot n°5 – bardage veture : 182 699 € HT
- Lot n°6 – menuiseries extérieures : 143 735 € HT
- Lot n°7 – serrurerie : 102 350 € HT
- Lot n°8 – menuiseries intérieures : 31 960 € HT
- Lot n°9 – plâtrerie – faux plafonds : 45 016 € HT
- Lot n°10 – peinture – revêtements de sols : 30 714 € HT
- Lot n°11 – électricité : 88 620 € HT
- Lot n°12 – CVC – plomberie : 129 000 € HT
- Lot n°13 – espaces verts : 28 489 € HT

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 1 726 336 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 17 janvier 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 mars 2013	<u>Affiché le :</u> 27 mars 2013